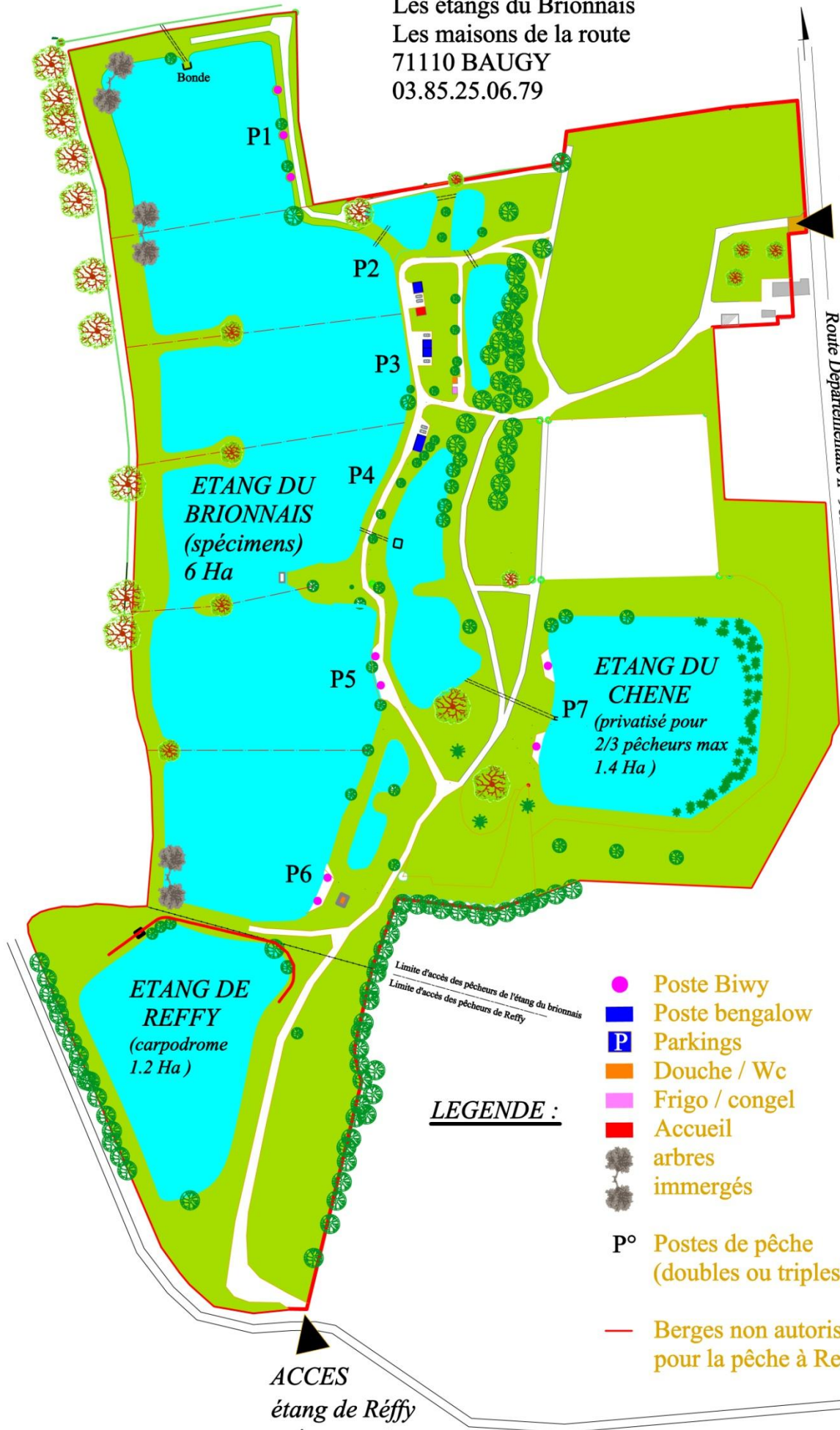


Les étangs du Brionnais
 Les maisons de la route
 71110 BAUGY
 03.85.25.06.79



ACCES
 étang du
 brionnais
 étang du
 chêne

Route Départementale n° 982

ROANNE

ETANG DU
 BRIONNAIS
 (spécimens)
 6 Ha

ETANG DU
 CHENE
 (privatisé pour
 2/3 pêcheurs max
 1.4 Ha)

ETANG DE
 REFFY
 (carpodrome
 1.2 Ha)

LEGENDE :

- Poste Biwy
- Poste bengalow
- P Parkings
- Douche / Wc
- Frigo / congel
- Accueil
- arbres immergés
- P° Postes de pêche (doubles ou triples)
- Berges non autorisées pour la pêche à Réffy

ACCES
 étang de Réffy
 uniquement

Limite d'accès des pêcheurs de l'étang du brionnais
 Limite d'accès des pêcheurs de Réffy

LOCATION DE POSTES SUR L'ETANG DE REFFY »

Etang aménagé pour la pêche de la carpe & la pêche au coup sur 1.3 Ha environ

Ce carpodrome est empoissonné par environ 200 carpeaux pesant en moyenne entre 2 & 7 Kg

Les poissons blancs sont également bien représentés et raviront les pêcheurs à la canne au coup

Facile d'accès en véhicule jusqu'aux postes, l'étang est situé dans un cadre champêtre & reposant

TARIFS & DISPOSITIONS

- _ 15 postes maximum, positionnement libre selon place & berges autorisées sur le plan ci avant*
- _ Tarif pêcheur : 15 Euros / la journée, horaires d'arrivées / départs libres dans les heures d'ouverture*
- _ Tarif enfant de moins de 10 ans pêcheur accompagné : 8 Euros / la journée.*
- _ Tarif accompagnant : 5 Euros / la journée (quelque-soit la durée restée sur le site avec le pêcheur)*
- _ Carte Pass-carpodrome proposée à 130 Euros pour un engagement sur 10 journées (nominative)*
- _ Horaires légaux de pêche sur le site : ouverture 7.00 heures / fermeture 19.00 heures*

REGLEMENT DE PECHE

- _ les pêcheurs devront présenter leur titre de pêche lors de tout contrôle*
- _ pêche autorisée dans le stricte respect des horaires d'ouvertures*
- _ seules les cannes au coup, cannes à l'anglaise, feeder ou bolognaises sont autorisées*
- _ Cannes à carpes ou assimilées interdites (calées ou pêche à la plombée interdites)*
- _ une canne maximum par pêcheur autorisé*
- _ No Kill obligatoire pour toutes les carpes*
- _ Tresse en bas de ligne ou corps de ligne interdites*
- _ hameçons simples uniquement (pas de doubles ou triples) taille inférieure ou égale à 8*
- _ bourriches autorisées, sacs de conservations interdits, tapis de réception conseillés*
- _ amorçages raisonnés (avec modération ...)*
- _ farines, graines cuites & pellets autorisés, graines crues interdites*
- _ appâts vivants, seuls sont autorisés les asticots, vers de terre ou vers de vase*

REGLEMENT DE COURTOISIE

_ la consommation abusive d'alcool ou de stupéfiant est strictement interdite et entrainera une exclusion immédiate & systématique de tous contrevenant sans remboursement ni possibilité de prochaine location sur ce site.

_ les chiens sont autorisés à condition qu'ils restent sur le poste ou qu'ils soient tenus en laisse, leurs déjections seront ramassées par le pêcheur qui laissera le poste propre à son départ.

_ les baignades sont strictement interdites

_ les barbecues à gaz sont autorisés, mais tous les feux directement au sol ou pas sont strictement interdits sous peine d'exclusion immédiate !

_ le poste sera tenu propre jusqu'au départ du pêcheur qui emportera tous ses déchets et la nature ne sera détériorée d'aucune sorte (pas de creusement, coupe de végétation etc ...)

RESPONSABILITES & DROITS D'IMAGE

Chaque pêcheur est responsable des dommages, matériels ou corporels qu'il pourrait causer à lui-même ou à autrui. La direction des Etangs du Brionnais décline toute responsabilité .

Sauf mention contraire de votre part, nous considérons avoir votre approbation pour la diffusion sur tout support et l'utilisation des photographies que vous nous transmettez ou que nous prendrons sur place, notamment pour alimenter nos réseaux sociaux.

Les mineurs devront systématiquement être accompagnés d'une personne majeure ou seront munis d'une décharge de responsabilité de la part de son responsable légal.